

## Arrêté Municipal

### Fermeture du stade de Foot de Louvetot

N°03-2026

#### Le Maire de la commune de Louvetot

Vu le code général des collectivités territoriales

Considérant les conditions climatiques défavorables

Considérant que tout rencontre ou entraînement risque d'affecter gravement l'air de jeu et qu'il convient de prendre toutes les dispositions pour préserver la pelouse

#### ARRETE :

##### Article 1 :

Le terrain de football du stade de Louvetot est fermé à compter du 13/02/2026 au 15/02/2026 inclus compte tenu des conditions climatiques.

##### Article 2

Le présent arrêté sera affiché à l'entrée du stade.

##### Article 3

Le commandant du Groupement de Gendarmerie de Rives en Seine, le chef de la police municipale, le Maire de la commune seront chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Louvetot, le 12/02/2026

Le Maire,

Alain LEGRAND

*Par délégation  
Guillaume Hauchard  
1er adjoint*

